



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (RCA20-27008);
- Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (RCA20-27009);
- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2021, imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement (RCA20-27007).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements son maintenant en vigueur, mais prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva